

Décision

Générale

colonial

Décision n° 235 concernant les Ministères.

n° 235

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 février 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Aden Hassan, planton auxiliaire, échelle I, 1er échelon, en service au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse (Service de l'Enseignement) est mis à la disposition du Ministre des Affaires Intérieures, pour servir au Cercle de Djibouti, en remplacement du planton auxiliaire Saleh Ali Roubai. M. Saleh Ali Roubai, planton auxiliaire, échelle II, 2e échelon, en service au Cercle de Djibouti, est mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse (Service de l'Enseignement) en remplacement du planton auxiliaire Abdi Aden Hassan. La présente décision prendra effet pour compter du 1er mars 1960.